

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 6

Nombre de suffrages : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis

Procuration(s) :**Date de convocation**

14/02/2024

Date d'affichage

14/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Etai(ent) absent(s) :

M. POUPLIN Michel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, M. GABARD Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LUMINEAU Catherine

Numéro interne de l'acte : D03_02_2024**Objet : D03_02_2024 - EHPAD - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Monsieur le Trésorier a transmis le compte de gestion de l'exercice 2023 du service de gestion comptable du Nord Vendée relatif à l'exécution du budget de l'EHPAD ND Lorette.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est strictement conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue à l'EHPAD.

Monsieur le Président propose aux membres du CCAS :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget de l'EHPAD,
- D'approuver le compte de gestion du budget de l'EHPAD de l'exercice 2023,
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion.

Après délibération, le conseil du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité des votants décide :

- D'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2023 tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion pour le budget de l'EHPAD,
- D'approuver le compte de gestion du budget de l'EHPAD de l'exercice 2023,
- De donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa gestion.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Catherine LUMINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Fait à SEVREMONT
Le Président, Jean-Louis ROY

